

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MAI 2026



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2026_059

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHATOU ET SUPER U 2026-2027-2028

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le , s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Inès de MARCILLAC, Laurent MALOCHET, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Cécile DELAUNAY, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Aurélie PIOT, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie MINART-GIVERNE à Eric DUMOULIN, Véronique LIGNIER à Paul MARSAL, Marcel PEDRO à Dominique BAUD

Secrétaire :

Romain BRUDER

Les 36 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville de Chatou, dans le cadre des manifestations qu'elle organise, souhaite développer des partenariats avec des institutions et des entreprises privées afin d'enrichir l'offre proposée au public tout en maîtrisant les coûts d'organisation supportés par la collectivité.

À ce titre, le magasin Super U de Chatou a manifesté sa volonté de s'impliquer dans les

manifestations à caractère culturel, touristique et de loisirs portées par la commune.

Afin de formaliser ce partenariat, il est proposé de conclure une convention d'une durée de trois ans, couvrant la période 2026-2028, définissant les engagements réciproques des parties pour l'organisation d'événements sur le hameau Fournaise et l'île des Impressionnistes, et plus particulièrement pour le « Festival Lumières Impressionnistes » et la « Fête de la Ville ».

Cette convention prévoit le versement par le magasin Super U d'une participation financière globale de 15 000 euros à la Ville de Chatou, répartie sur trois ans à hauteur de 5 000 euros par an en 2026, 2027 et 2028. Elle prévoit également la fourniture, pour chacune des deux manifestations précitées et sur toute la durée du partenariat, de 300 bouteilles d'eau de 50 cl et de 250 sachets individuels de chips.

En contrepartie, la Ville de Chatou s'engage à faire figurer, pendant la durée de la convention, le logo de l'enseigne Super U sur les supports de communication relatifs au « Festival Lumières », à la « Fête de la Ville » ainsi qu'aux autres événements organisés en vue de dynamiser le hameau Fournaise et l'île des Impressionnistes.

Le partenariat aura vocation à s'appliquer également à toute nouvelle manifestation qui viendrait à se substituer aux événements mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'information transmise à la commission Culture-tourisme-événementiel et développement économique et commercial en date du 6 mai 2026,

Considérant la volonté de la Ville de Chatou de mobiliser des soutiens financiers auprès de mécènes et/ou de partenaires privés impliqués dans la vie locale,

Considérant l'engagement du magasin Super U de Chatou à accompagner et soutenir les initiatives d'animation à caractère local, culturel, touristique et de loisirs portées par la commune,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de partenariat avec le magasin Super U jointe en annexe,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

Par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTION(S),
Abstention(s) :

Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY